



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral des migrations ODM
Information & Communication
Service de la statistique

3003 Berne-Wabern, le 11 avril 2013



Statistique en matière d'asile

1^{er} trimestre 2013

Synthèse

Demandes d'asile

Au cours du premier trimestre 2013, 5759 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 612 demandes ou 9,6 % de moins qu'au trimestre précédent (6371 demandes) et 1391 demandes ou 19,5 % de moins qu'au premier trimestre 2012 (7150 demandes). C'est le mois de janvier qui a enregistré le plus grand nombre de demandes d'asile, avec 2141 demandes, puis février, avec 1794 demandes et mars, avec 1824 demandes. On sait par expérience que l'hiver est moins propice aux demandes d'asile que les autres saisons, les conditions climatiques entravant la migration en Europe de nombre de migrants.

Le principal pays de provenance des requérants a été, pour la première fois depuis le dernier trimestre 2010, le Nigéria, avec 682 demandes (8 de plus qu'au trimestre précédent, + 1,2 %), suivi de la Tunisie, avec 640 demandes (+ 97 demandes, + 17,9 %). La troisième place est revenue à l'Erythrée, principal pays de provenance ces derniers trimestres qui a, durant le trimestre sous revue, enregistré 545 demandes d'asile (- 316 demandes, - 36,7 %). Il reste à voir si le recul du nombre de requérants en provenance de l'Erythrée, constaté depuis novembre 2012, est passager et dû essentiellement à la saison hivernale ou si un transfert des demandes d'asile déposées par les ressortissants érythréens vers d'autres pays européens, notamment la Suède et la Norvège, est en train de s'opérer.

Les trois Etats susmentionnés constituent les principaux pays de provenance des requérants d'asile en Suisse depuis 2011 ; à eux seuls, ils représentent 32,4 % des demandes déposées au premier trimestre 2013. Ils sont suivis du Maroc, avec 282 demandes et de l'Afghanistan, avec 260 demandes, eux-mêmes talonnés par la Syrie, qui a enregistré 251 demandes.

La plus forte augmentation du nombre de demandes d'asile par rapport au trimestre précédent a été enregistrée par la Tunisie (+ 97 demandes), puis par le Mali (120 demandes, + 46) et le Kosovo (142 demandes, + 43). La plus grosse diminution a été constatée avec l'Erythrée (- 316 demandes), l'Afghanistan (- 104) et la Syrie (- 93). Le nombre des demandes déposées par les ressortissants de la Serbie et de la Macédoine, Etats non soumis à l'obligation de visa, a également chuté (respectivement 83 demandes, - 44 et 25 demandes, - 12).

Si l'on comptabilise les demandes d'asile par région de provenance, on obtient la répartition suivante : 41,4 % des demandes d'asile déposées au premier trimestre 2013 provenaient d'Afrique subsaharienne, 20,5 % d'Afrique du Nord, 14,8 % du Proche-Orient ou du Moyen-Orient et de Turquie, 7,5 % de la Communauté des Etats Indépendants, 6,7 % d'Europe du Sud-Est, 3,2 % du sous-continent indien et 5,9 % d'autres régions.

Avec l'approche des beaux jours, le nombre de demandes d'asile devrait également remonter en Suisse, la poursuite du parcours migratoire de requérants en provenance d'autres Etats européens, en particulier de l'Italie et de l'Espagne, ne devant pas être sous-estimée. Il faut également compter avec les débarquements dans le sud de l'Italie. On sait par expérience qu'environ 10 % des personnes qui débarquent dans cette région déposent une demande d'asile en Suisse dans l'année, même si l'on constate des variations considérables selon les pays de provenance.

L'arrivée à son terme du programme italien « Emergenza Nord Africa », fin février 2013, n'a jusqu'ici entraîné tout au plus que des répercussions mineures sur le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse. En mars 2013, le nombre de demandes en provenance de pays dont les ressortissants se rendent en Suisse via l'Italie a oscillé dans la moyenne habituelle. Toutefois, de nombreuses personnes tenues de quitter l'Italie y séjournent encore. Il est toujours possible qu'elles poursuivent leur migration jusqu'en Suisse, mais ce phénomène devrait se dérouler par étapes. Le nombre de débarquements dans le sud de l'Italie a augmenté durant la dernière semaine de mars et il est vraisemblable qu'il continue à croître ces prochains mois. Le niveau relativement peu élevé atteint en 2012 (8500 débarquements en Sicile et sur l'île de Lampedusa) pourrait ainsi être dépassé.

Cas réglés et procédures en cours

Au cours du premier trimestre 2013, 6180 demandes d'asile ont abouti à une décision de première instance, soit 175 de plus (+ 2,9 %) qu'au trimestre précédent. 647 personnes ont obtenu l'asile ; de 12,4 %, le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié a crû par rapport au dernier trimestre 2012 (+ 9,9 %). 1291 demandes ont été rejetées et 967 classées sans objet.

Dans 3275 cas, une décision de non-entrée en matière a été rendue. 2061 d'entre elles ont été prononcées dans le cadre d'une procédure Dublin (possibilité de transférer l'intéressé dans un autre Etat, compétent pour mener la procédure d'asile et de renvoi). Les demandes d'asile sur lesquelles il n'est pas entré en matière en raison d'un transfert dans un autre Etat Dublin sont traitées en priorité par l'ODM. Il en va de même pour les procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, aboutissent, en première instance, à une décision de non-entrée en matière ou à une décision négative ne nécessitant pas de clarifications et, partant, à une exécution du renvoi généralement rapide. Le nombre de cas dont la procédure est en cours (demandes d'asile pendantes en première instance) a diminué, au premier trimestre 2013, de 94 demandes par rapport au trimestre précédent pour s'établir à 18885 demandes (- 0,5 %).

Accord de Dublin (Section Dublin)

L'accord d'association à Dublin régleme la compétence des Etats Dublin pour mener la procédure d'asile. Un requérant ne doit ainsi plus avoir la possibilité d'engager une nouvelle procédure dans un autre Etat Dublin.

Au cours du premier trimestre 2013, la Suisse a demandé à un autre Etat Dublin de prendre en charge un requérant d'asile dans 2597 cas (dont 1471 à l'Italie), cet Etat étant, selon elle, compétent pour traiter la demande. Dans 2176 cas, l'Etat Dublin requis s'est déclaré disposé à le faire. Par contre, 462 demandes ont été rejetées. Durant la même période, 1129 personnes ont pu être transférées par voie aérienne ou terrestre à l'Etat Dublin compétent (dont 702 en Italie).

Durant les trois premiers mois de l'année, 666 demandes de prise en charge ont été adressées à la Suisse. Si celle-ci s'est dite prête à assumer sa responsabilité pour 356 personnes, elle a refusé de reconnaître sa compétence dans 309 autres cas. 207 requérants ont déjà été transférés en Suisse pendant la période sous revue.

Départs

Au cours du premier trimestre 2013, 3508 requérants ont quitté la Suisse ou ont pu être rapatriés. Ce chiffre équivaut à 236 personnes de plus qu'au premier trimestre 2012 (+ 7,2 %). 736 personnes (+ 220) sont parties pendant ou à l'issue de la procédure d'asile, tandis que les 2772 autres ont quitté la Suisse, soit par voie terrestre soit par voie aérienne, sous le contrôle des autorités et en bénéficiant du soutien à l'exécution des renvois proposé par la Confédération (16 de plus que durant la même période de l'année passée).

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin mars 2012	Fin mars 2013	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	41'415	44'478	7.4
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	17'741	21'544	21.4
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	14'299	18'885	32.1
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	3'442	2'659	-22.7
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	23'245	22'399	-3.6
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	9'995	9'330	-6.7
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	9'250	9'013	-2.6
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	3'165	3'214	1.5
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	835	842	0.8
Effectif cas spéciaux	Fin du mois	333	479	43.8
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	0.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	333	479	43.8
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	96	56	-41.7
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	7'421	7'655	3.2
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	3'577	3'848	7.6
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	2'885	3'142	8.9
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	692	706	2.0
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	2'239	1'684	-24.8
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	1'713	1'206	-29.6
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	526	478	-9.1
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	Fin du mois	437	430	-1.6
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	1'168	1'693	44.9
Nombre de réfugiés reconnus ²⁾	Fin du mois préc.	27'779	28'241	1.7
Réfugiés permis B	Fin du mois	9882	9'617	-2.7
Réfugiés permis C	Fin du mois	17897	18'624	4.1
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	76'615	80'374	4.9

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

²⁾ Les données relatives aux réfugiés reconnus figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois de février 2013.

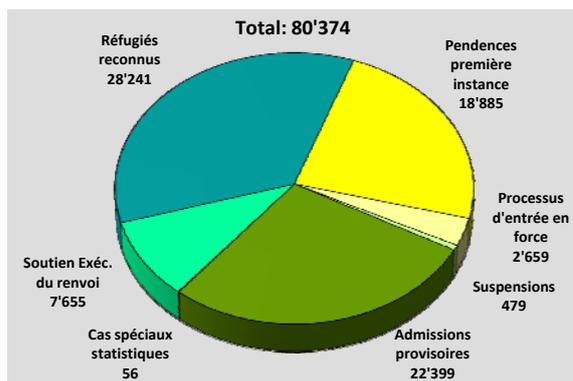
Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 4/2012	Trim. 1/2013	+/- en %
		2011	2012	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	2'044	423	-79.3
	Année	1'582	423	-73.3
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	1'713	2'589	51.1
	Année	1'815	2'589	42.6
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	6'371	5'759	-9.6
	Année	7'150	5'759	-19.5
Cas réglés en première instance	Trimestre	6'005	6'180	2.9
	Année	6'873	6'180	-10.1
Décisions positives	Trimestre	505	647	28.1
	Année	1'041	647	-37.8
Décisions négatives	Trimestre	1'302	1'291	-0.8
	Année	1'268	1'291	1.8
Non-entrées en matière (NEM)	Trimestre	3'290	3'275	-0.5
	Année	3'715	3'275	-11.8
Radiations	Trimestre	908	967	6.5
	Année	849	967	13.9
Dublin: Requêtes procédure out	Trimestre	2'522	2'597	3.0
	Année	2'910	2'597	-10.8
Dublin: Requêtes procédure In	Trimestre	792	666	-15.9
	Année	531	666	25.4
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	2'133	2'176	2.0
	Année	2'443	2'176	-10.9
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	377	356	-5.6
	Année	306	356	16.3
Dublin: Décisions de non-entrée en matière (art. 34.2.d)	Trimestre	2'034	2'061	1.3
	Année	2'448	2'061	-15.8
Dublin: Transferts procédure out	Trimestre	1'099	1'129	2.7
	Année	1'227	1'129	-8.0
Dublin: Transferts procédure in	Trimestre	148	207	39.9
	Année	119	207	73.9
Admissions provisoires	Trimestre	487	488	0.2
	Année	686	488	-28.9
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	364	360	-1.1
	Année	484	360	-25.6
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	123	128	4.1
	Année	202	128	-36.6
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	750	680	-9.3
	Année	718	680	-5.3
Réexamens	Trimestre	406	409	0.7
	Année	423	409	-3.3
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	387	436	12.7
	Année	447	436	-2.5
Révocations et extinctions asile	Trimestre	207	195	-5.8
	Année	385	195	-49.4
Cas de rigueur: Demandes	Trimestre	583	462	-20.8
	Année	444	462	4.1
Cas de rigueur: Approbations	Trimestre	544	458	-15.8
	Année	478	458	-4.2
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	480	433	-9.8
	Année	433	433	0.0
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile pendante	Trimestre	12	1	-91.7
	Année	9	1	-88.9
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile close	Trimestre	52	24	-53.8
	Année	36	24	-33.3

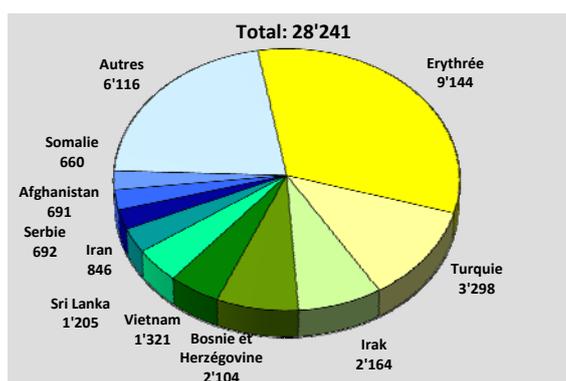
Règlements et sorties du processus asile	Trimestre	6'801	6'684	-1.7
	Année	6'956	6'684	-3.9
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	Trimestre	1'147	1'268	10.5
	Année	1'831	1'268	-30.7
Départs après décision d'asile	Trimestre	2'090	1'857	-11.1
	Année	1'588	1'857	16.9
Autres sorties du processus asile *	Trimestre	3'564	3'559	-0.1
	Année	3'537	3'559	0.6
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	1'357	1'387	2.2
	Année	951	1'387	45.8
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	110	124	12.7
	Année	133	124	-6.8
Documents obtenus	Trimestre	984	806	-18.1
	Année	574	806	40.4
Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)	Trimestre	4'277	3'789	-11.4
	Année	3'807	3'789	-0.5
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	1'085	870	-19.8
	Année	836	870	4.1
Renvois pays d'origine	Trimestre	935	811	-13.3
	Année	796	811	1.9
Renvois pays tiers	Trimestre	27	45	66.7
	Année	86	45	-47.7
Renvois pays Dublin	Trimestre	1'014	1'046	3.2
	Année	1'038	1'046	0.8
Départs non-contrôlés	Trimestre	934	749	-19.8
	Année	818	749	-8.4
Autres sorties	Trimestre	282	268	-5.0
	Année	233	268	15.0

* Les sorties du processus asile (durant ou avec la fermeture de la procédure) ne sont pas indiquées séparément dans les tables statistiques, mais regroupées avec d'autres catégories sous 'Autres sorties du processus asile'.

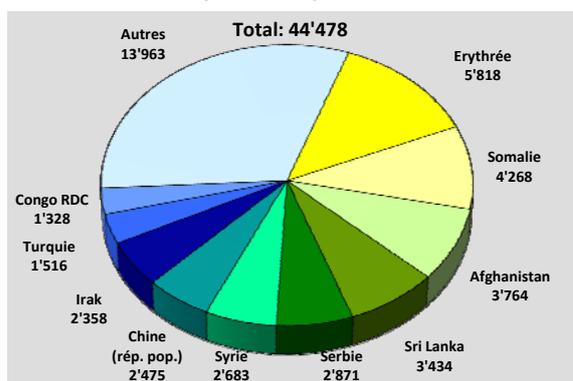
Effectifs



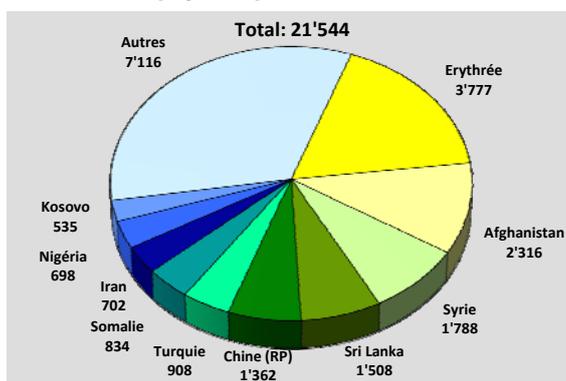
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statuts



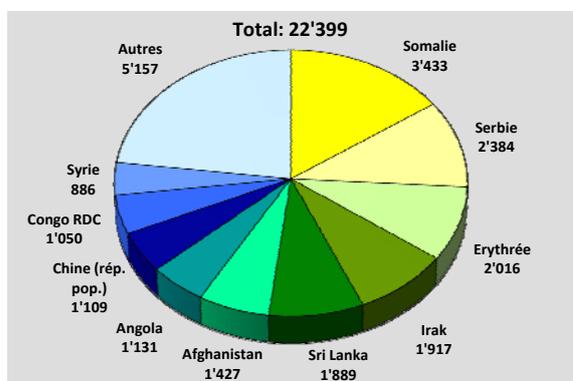
Réfugiés reconnus: pays de provenance



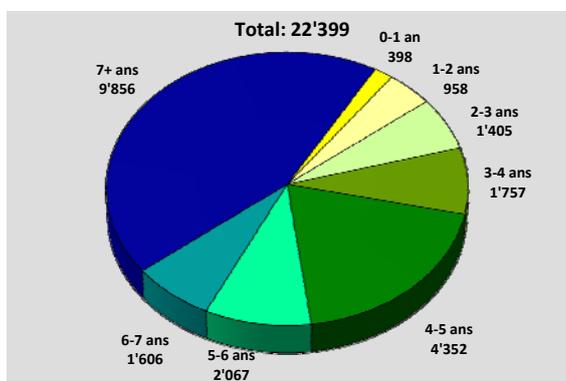
Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance



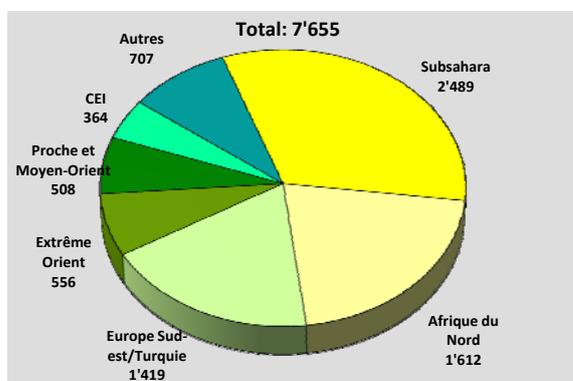
Personnes dans le processus procédure: pays de provenance



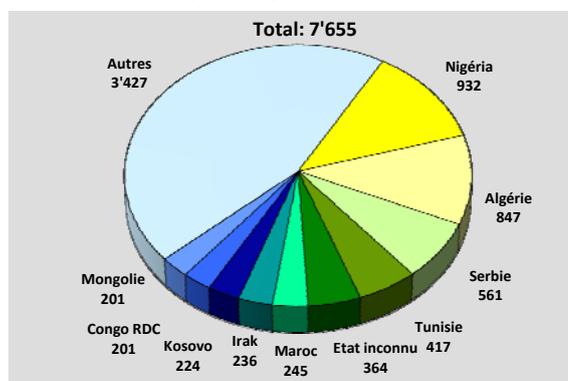
Admissions provisoires: pays de provenance



Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

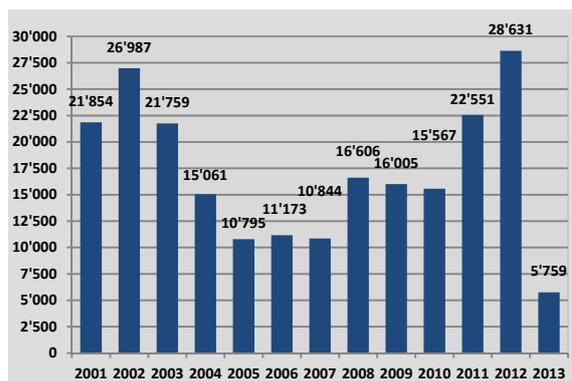


Soutiens à l'exécution du renvoi: régions

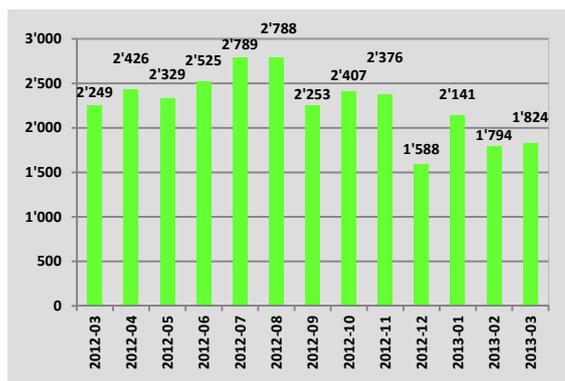


Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

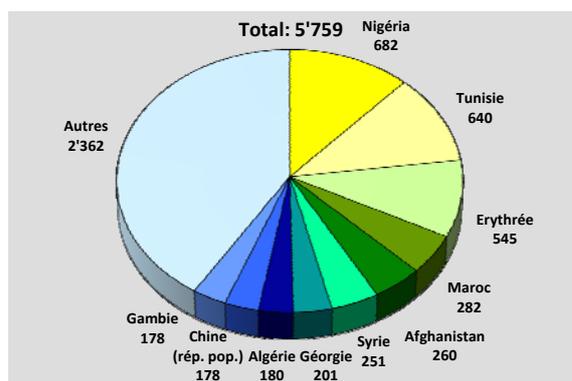
Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

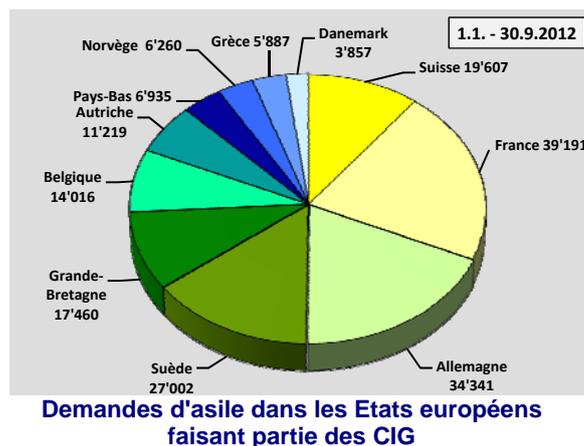
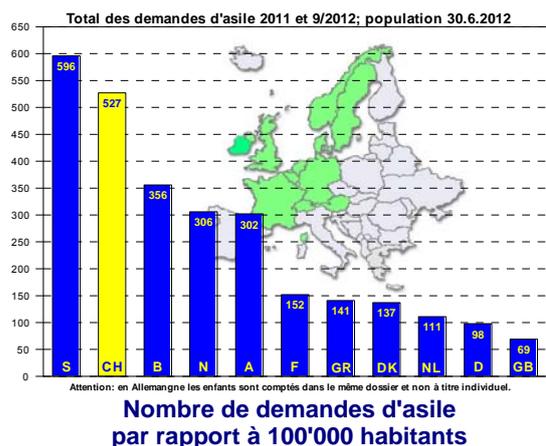


Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

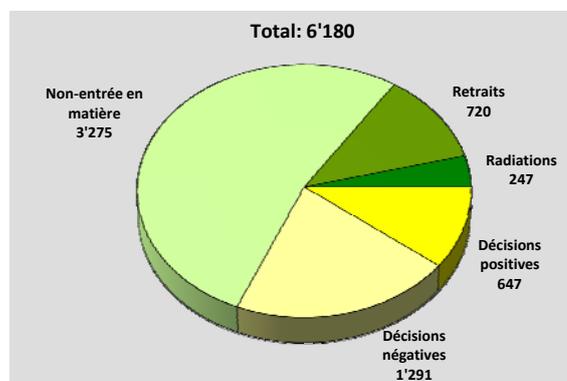
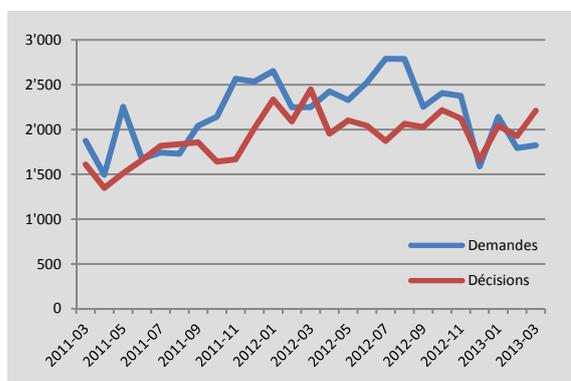
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 1 ^{er} trimestre 2013	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à mars 2013	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Nigéria	682	11.8	8	1.2	682	11.8	5	0.7
2	Tunisie	640	11.1	97	17.9	640	11.1	-24	-3.6
3	Erythrée	545	9.5	-316	-36.7	545	9.5	-606	-52.6
4	Maroc	282	4.9	-24	-7.8	282	4.9	75	36.2
5	Afghanistan	260	4.5	-104	-28.6	260	4.5	9	3.6
6	Syrie	251	4.4	-93	-27.0	251	4.4	-45	-15.2
7	Géorgie	201	3.5	-44	-18.0	201	3.5	70	53.4
8	Algérie	180	3.1	-36	-16.7	180	3.1	27	17.6
9	Chine (rép. pop.)	178	3.1	-18	-9.2	178	3.1	5	2.9
10	Gambie	178	3.1	-13	-6.8	178	3.1	77	76.2
	Autres	2'362	41.0	-69	-2.8	2'362	41.0	-984	-29.4
	Total	5'759	100.0	-612	-9.6	5'759	100.0	-1'391	-19.5

Demandes d'asile en comparaison internationale



Cas traités en première instance



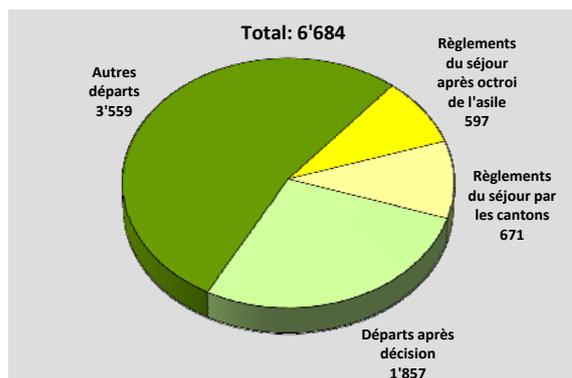
Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 1 ^{er} tri- mestre 2013	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à mars. 2013	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	647	10.5	142	28.1	647	10.5	-394	-37.8
taux moyen de reconnaissance	12.4	-	9.9	-	12.4	-	17.3	-
Décisions négatives	1'291	20.9	-11	-0.8	1'291	20.9	23	1.8
Non-entrées en matière (NEM)	3'275	53.0	-15	-0.5	3'275	53.0	-440	-11.8
Radiations	967	15.6	59	6.5	967	15.6	118	13.9
Total	6'180	100.0	175	2.9	6'180	100.0	-693	-10.1
Demandes en suspens	18'885	-	-94	-0.5	18'885	-	4'586	32.1

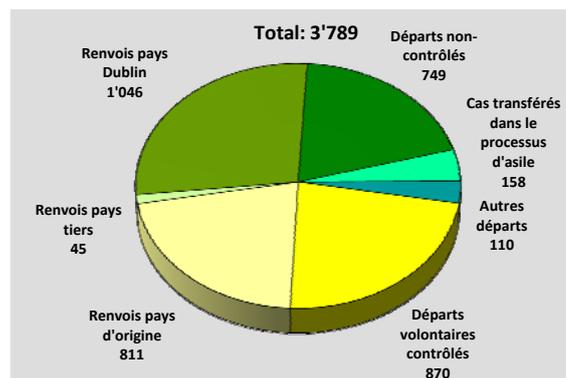
Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 1 ^{er} tri- mestre 2013	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à mars 2013	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	680	-70	-9.3	680	-38	-5.3
Révocations et extinctions asile	195	-12	-5.8	195	-190	-49.4

Règlements du séjour et sorties du processus asile



Règlements du séjour et sorties
du processus asile



Statistique des sorties du processus asile après
soutien à l'exécution du renvoi

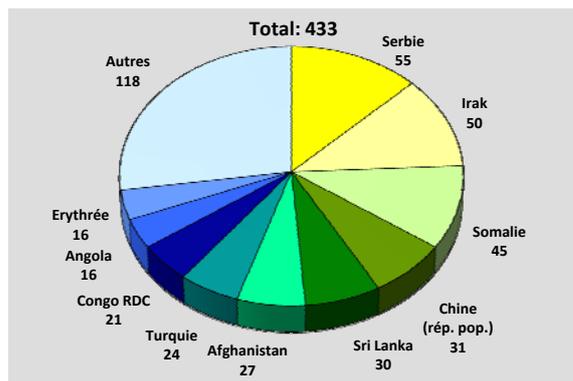
Règlements du séjour

	Règlements 1 ^{er} tri- mestre 2013	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2013	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	597	152	34.2	597	-401	-40.2
Admissions provisoires	488	1	0.2	488	-198	-28.9
AP LAsi et LEtr	360	-4	-1.1	360	-124	-25.6
AP avec qualité de réfugié	128	5	4.1	128	-74	-36.6
Règlements de police des étrangers ¹⁾	172	35	25.5	172	-146	-45.9
Règlements cas de rigueur ²⁾	436	-59	-11.9	436	3	0.7
Autres règlements	63	-7	-10.0	63	-19	-23.2
Total	1'756	122	7.5	1'756	-761	-30.2

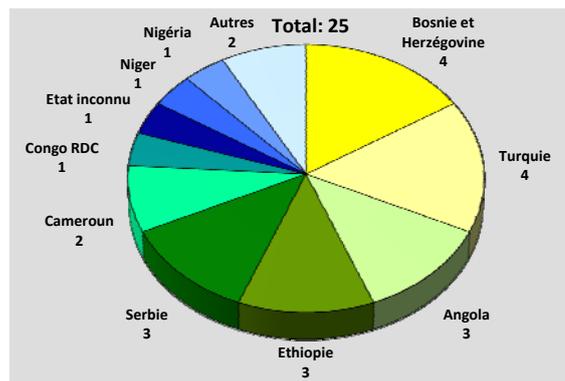
¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



Cas de rigueur prononcés Selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités



Cas de rigueur prononcés Selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités

	Règlements 1 ^{er} tri- mestre 2013	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à mars 2013	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	433	-47	-9.8	433	0	0.0
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	25	-39	-60.9	25	-20	-44.4
procédure d'asile pendante	1	-11	-91.7	1	-8	-88.9
procédure d'asile close	24	-28	-53.8	24	-12	-33.3
Total	458	-86	-15.8	458	-20	-4.2

Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile par nation

	Nationalité	Règl. et sorties 1 ^{er} tri- mestre 2013	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règl. et sorties de janv. à mars 2013	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Nigéria	828	12.4	24	3.0	828	12.4	234	39.4
2	Tunisie	717	10.7	78	12.2	717	10.7	-76	-9.6
3	Erythrée	548	8.2	119	27.7	548	8.2	-274	-33.3
4	Maroc	348	5.2	94	37.0	348	5.2	187	116.1
5	Serbie	333	5.0	-348	-51.1	333	5.0	-405	-54.9
6	Géorgie	274	4.1	34	14.2	274	4.1	156	132.2
7	Sri Lanka	262	3.9	-8	-3.0	262	3.9	3	1.2
8	Algérie	249	3.7	53	27.0	249	3.7	86	52.8
9	Irak	206	3.1	45	28.0	206	3.1	-63	-23.4
10	Somalie	180	2.7	52	40.6	180	2.7	-2	-1.1
	Autres	2'739	41.0	-260	-8.7	2'739	41.0	-118	-4.1
	Total	6'684	100.0	-117	-1.7	6'684	100.0	-272	-3.9

Sorties du processus asile après soutien à l'exécution du renvoi par nation

	Nationalité	Sorties 1 ^{er} tri- mestre 2013	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à mars 2013	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Nigéria	503	13.3	-88	-14.9	503	13.3	-61	-10.8
2	Serbie	376	9.9	-109	-22.5	376	9.9	-63	-14.4
3	Tunisie	278	7.3	-60	-17.8	278	7.3	-119	-30.0
4	Kosovo	274	7.2	100	57.5	274	7.2	156	132.2
5	Macédoine, ex-Rép youg.	190	5.0	-85	-30.9	190	5.0	57	42.9
6	Albanie	165	4.4	-14	-7.8	165	4.4	-35	-17.5
7	Maroc	134	3.5	12	9.8	134	3.5	69	106.2
8	Algérie	123	3.2	-3	-2.4	123	3.2	-23	-15.8
9	Sri Lanka	119	3.1	36	43.4	119	3.1	80	205.1
10	Géorgie	118	3.1	-10	-7.8	118	3.1	37	45.7
	Autres	1'509	39.8	-267	-15.0	1'509	39.8	-116	-7.1
	Total	3'789	100.0	-488	-11.4	3'789	100.0	-18	-0.5

Le Kosovo n'est saisi séparément dans SYMIC que depuis le mois d'octobre 2008. Les corrections sont effectuées progressivement si bien que de nombreuses personnes sont comptabilisées sous la Serbie. Pour des raisons techniques, il n'est donc pas possible actuellement de faire une distinction.

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet de l'Office fédéral des migrations au format PDF. Des tableaux établis sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions, etc.) peuvent être commandés auprès du Service Statistique.